



**QUESTERRE**

**COMITÉ DE SUIVI N° 1  
(Lotbinière)**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE  
DU 27 NOVEMBRE 2023**

**30 novembre 2023**

## Table des matières

Renseignements généraux	2
Sommaire des discussions	3
Présentation	3
1. Rappel - Questerre	3
2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i>	4
3. Rappel - Territoire couvert par le comité, incluant les puits existants A275 et A267	4
4. Entretien et surveillance	4
5. Mesures de sécurité	5
6. Historique des travaux réalisés sur les puits A275 et A 267	5
7. Activités du comité de suivi	5
8. Contact	5
Fin de la rencontre	6

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

<b>Date</b> : 27 novembre 2023	<b>Durée</b> : 12 minutes
<b>Lieu</b> : Rencontre virtuelle ( <i>Microsoft Teams</i> )	
<p><b>Personnes présentes</b></p> <p><i>Membre du comité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Pablo Montenegro-Rousseau, directeur de l'aménagement du territoire et du développement régional – MRC de Lotbinière</li> </ul> <p><i>Représentants de Questerre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur)</li> <li>▪ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance</li> <li>▪ M. Rick Tityk, vice-président - Terre</li> </ul> <p><i>Pilote groupe-conseil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M<sup>me</sup> Manal Errougui</li> </ul> <p><b>Personnes absentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. David Bernard, directeur – Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki</li> <li>▪ M<sup>me</sup> Cynthia Bernier-Caron, directrice générale – Chambre de commerce de Lotbinière</li> <li>▪ M. Réнал Lemay, propriétaire foncier</li> <li>▪ M<sup>me</sup> Laetitia Létourneau, productrice et présidente - Ferme Juste « O » Lait</li> <li>▪ M<sup>me</sup> Denise Poulin, maire – Saint-Édouard-de-Lotbinière</li> </ul>	
<p><b>Ordre du jour de la rencontre</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel – Présentation de Questerre</li> <li>2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i></li> <li>3. Rappel – Territoire couvert par le comité, incluant les puits existants A275 et A267</li> <li>4. Entretien et surveillance</li> <li>5. Mesures de sécurité</li> <li>6. Historique des travaux effectués sur les puits A275 et A267</li> <li>7. Activités du comité</li> <li>8. Contact</li> </ol> <p>Fin de la rencontre</p>	

## SOMMAIRE DES DISCUSSIONS

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité, tout en rappelant que Questerre a l'obligation légale de les rencontrer une fois par année et qu'elle s'en fait même un devoir, car elle souhaite échanger avec eux. Il indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail sur la licence au cours de l'année.

M. Boudeweel-Lefebvre souligne la présence des représentants de Questerre et de la firme Pilote groupe-conseil qui s'est vu confier de nouveau le mandat de superviser la logistique de la rencontre.

Il invite ensuite le seul membre du comité participant à la rencontre, en l'occurrence M. Pablo Montenegro-Rousseau, directeur de l'aménagement du territoire et du développement régional à la MRC de Lotbinière, à se présenter.

Il explique ensuite le déroulement de la rencontre en précisant l'ordre du jour de celle-ci.

M. Pablo Montenegro-Rousseau souligne qu'étant le seul membre du comité présent, il est disposé à ce que la présentation se déroule plus rapidement ou que l'animateur aille directement aux points qui peuvent différer de la présentation au comité de suivi n° 2 de Leclercville à laquelle il a assisté, le 24 novembre dernier.

M. Boudeweel-Lefebvre aborde les points à l'ordre du jour de la rencontre.

### Présentation

#### 1. Rappel - Questerre

- Description de l'entreprise
  - Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui cherche à développer des projets carboneutres.
  - Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec ainsi que dans le Royaume de Jordanie.
- Mission
  - Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.
- Vision
  - Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
  - Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.
- Questerre travaille avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) [anciennement le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)] sur le développement de projets mutuellement bénéfiques, notamment la séquestration de CO<sub>2</sub> et la production d'hydrogène à partir de gaz naturel.

- Un projet pilote pourrait être mis en œuvre sur les sites de l'entreprise, sous réserve de la suite de l'évaluation de faisabilité et l'acceptation du MRNF.

## 2. Règlements du Québec et modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*

Après avoir rappelé l'article 28 de la *Loi sur les hydrocarbures* selon lequel « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration », M. Boudeweel-Lefebvre souligne que Questerre souhaite informer les membres du comité sur les travaux réalisés durant l'année et répondre à leurs interrogations ainsi qu'à leurs préoccupations.

## 3. Rappel - Territoire couvert par le comité, incluant les puits existants A275 et A267

- Comité Lotbinière → Licences d'exploration
  - 2008PG959 (235,31 km<sup>2</sup>)
  - 2008PG960 (234,96 km<sup>2</sup>)
  - 2008PG961 (176,09 km<sup>2</sup>)
  - 2008PG962 (172,74 km<sup>2</sup>)
  - 2008PG963 (117,42 km<sup>2</sup>)
- Superficie totale → 936,52 km<sup>2</sup>
- Questerre possède et assure entièrement la maintenance des puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.
- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré deux (2) puits sur la licence 2008PG962 (Saint-Édouard).

## 4. Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire des puits sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouvent les puits. Pour ce faire, l'entreprise utilise un tracteur et une débroussailleuse et n'emploie aucun produit chimique.
- Le rapport d'inspection annuel de 2022 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2024, l'entreprise y ajoutera les nouveaux rapports d'inspection et avisera les membres du comité par courriel.
- Le gouvernement du Québec a foré quelques puits hydrogéographiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé les travaux effectués par le gouvernement et ses mandataires, dont TechnoRem. Elle a dû aussi effectuer des interventions sur plusieurs licences, afin de maintenir le site en bon état (p. ex. nettoyage du terrain, réparation d'ornières causées par les camions).

## 5. Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et des deux (2) puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour des deux (2) puits et blocs de béton.
- Vannes des têtes des (2) puits enchaînées et cadenassées.
- Questerre a fourni au MRNF un dépôt de garantie approuvé pour ses puits, et ce, conformément aux exigences du ministère.
- Jusqu'à nouvel ordre, les puits sont suspendus et fermés temporairement avec l'approbation du MRNF.

## 6. Historique des travaux réalisés sur les puits A275 et A 267

- 2008 → Aménagement d'un site de forage multipuits sur le territoire (superficie de 120 m x 140 m ; matelas de chêne déposés sur le sol).
- 2009 et 2010 → Forage et complétion des puits A267 et A275 sur le site.
- 2011 et 2013 → Travaux correctifs visant à réduire la pression stabilisée à l'évent du puits A275.
- 2016 → Travaux correctifs visant à réduire la pression stabilisée à l'évent du puits A267.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire des puits jusqu'à nouvel ordre.

## 7. Activités du comité de suivi

- Comité mis en place par Questerre en 2019, année de la première rencontre annuelle.
- Production de comptes rendus des rencontres et de rapports annuels en 2019, 2020, 2021 et 2022.
- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié (<https://comite-suivi-questerre.ca>).
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section du site web réservée aux membres du comité.

## 8. Contact

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Pilote groupe-conseil (PGC) assure aussi le lien entre le comité et la direction de l'entreprise entre les rencontres des comités de suivi. Les membres du comité qui souhaitent obtenir des précisions ou formuler des questions ou des demandes peuvent donc communiquer sans hésiter avec l'équipe de PGC à [info@pilotconseil.com](mailto:info@pilotconseil.com).

## Fin de la rencontre

M. Pablo Montenegro-Rousseau mentionne qu'il compte communiquer avec les autres membres du comité qui n'ont pas pu participer à cette rencontre annuelle afin de les informer de la teneur des échanges.

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les personnes présentes de leur participation et la rencontre prend fin.